



Défense européenne

La lettre d'EuroDéfense-France

N°37 – Mars 2012

Case 44-1 place Joffre, 75007 PARIS SP07- Tel/Fax 01 44 42 42 15 - E-mail : eurodefense-france@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Jean-Paul Perruche - Rédacteur en chef : Françoise Lépine

Vers quelle Europe de la défense allons-nous ?

Par Jean Charles Boulat

Le lundi 12 décembre dernier s'est tenu un séminaire organisé conjointement par EURO-DEFENSE-France et l'IRSEM sur les thèmes des conséquences de la crise libyenne et de la crise financière pour l'Europe de la Défense. Trois tables rondes ont été l'occasion de nombreuses réflexions au regard de ses deux événements majeurs avec des intervenants de qualité.

Les conséquences politiques et opérationnelles de la crise libyenne

Pour le Général Maurice de Langlois, représentant militaire adjoint de la France au Comité Militaire de l'Union européenne, la crise libyenne a été à la fois une occasion manquée et un révélateur. En effet, l'Union européenne s'est interdite d'emblée toute action militaire. L'Union européenne aurait dû prendre les devants et prouvé qu'elle est un acteur important selon le Professeur Sven Biscop, directeur de recherche à l'Institut Egmont à Bruxelles.

Dans le même sens, le professeur de science politique et de relations internationales à l'Université de Yale, Jolyon Horworth a insisté sur le manque de volonté politique des Etats membres qui n'a pas permis de surmonter les clivages, ils se sont massivement déclarés absents de la scène libyenne. En réalité, il n'y a pas eu de gestion politique de la crise, la décision en faveur de l'OTAN a tenu davantage à l'absence de leadership européen.

Suite page 4

EuroDéfense-France - Délégation :

Commissaire- colonel Claude Théret -
Marie Laure Damas

Tél/Fax : 01 44 42 42 15

Adresse postale : EuroDéfense-France - Case 44
- 1, place Joffre - 75700 PARIS SP 07

Courriel : eurodefense-france@wanadoo.fr

EDITORIAL

CHANGER DE REGARD SUR LA DEFENSE EUROPEENNE

par le **GCA (2S) Jean Paul PERRUCHÉ**
Président d'Eurodéfense-France

Lorsque s'est posée aux pays européens la question de leur défense au lendemain de la seconde guerre mondiale, il est apparu très vite que dans le contexte d'alors, celle-ci ne pouvait plus être envisagée dans un cadre national, mais devait l'être dans un cadre continental et transatlantique. Depuis cette époque, les notions de défense de l'Europe et de défense européenne sont régulièrement usitées sans que soient toujours explicitées les réalités qu'elles recouvrent.

Durant la période de la guerre froide, défense de l'Europe et défense européenne se sont plus ou moins confondues pour désigner la défense des pays européens restés libres, mais placés sous la menace d'invasion de l'Armée Rouge. Elle était alors assurée par l'Alliance Atlantique regroupant les démocraties européennes et nord-américaines, sous le leadership des Etats-Unis dans le cadre de l'Otan. C'est après l'effondrement de l'URSS qu'apparut pour la première fois, dans le traité de Maastricht (1992), un concept de défense européenne associée à la construction de l'Union Européenne dans le cadre d'une Politique Etrangère et de Sécurité Commune (la PESC). Pour échapper à l'ambiguïté, cette nouvelle approche de la défense européenne fut baptisée Europe de la Défense.

Dans le contexte de sécurité actuel, la défense européenne est donc assurée à la fois par l'Otan qui demeure en charge de la défense collective de ses membres et par l'Europe de la défense (en développement), dont les compétences et les instruments ont été définis par les traités de Nice puis de Lisbonne. L'Otan et la Politique de sécurité et de défense commune de l'UE (PSDC) se partagent donc la responsabilité de la défense et de la sécurité de leurs pays membres (dont 21 appartiennent aux deux organisations) dans une relation de complémentarité/compétition due au manque de clarté et d'unité de vues sur l'objectif final de la construction européenne.

L'Otan et l'UE dans le domaine de la défense ont cependant en commun de fonctionner sur un mode intergouvernemental. Cela signifie que les politiques et les actions entreprises dans ces deux cadres résultent de la mise en commun d'intérêts et de moyens nationaux. Les opérations lancées par l'Otan ou par l'UE sont envisagées et conçues à partir de considérations exclusivement nationales.

Suite page 2

CHANGER DE REGARD SUR LA DEFENSE EUROPEENNE

par le GCA (2S) Jean Paul PERRUCHÉ
Président d'Eurodéfense-France

Suite de la page 1

Dans cette acception, l'Europe de la Défense développée par l'UE n'est pas l'expression d'une politique de défense de l'UE (entité politique) mais le tronc commun des politiques de défense nationales de ses pays membres. Il est clair pourtant que l'addition de 27 politiques de sécurité hétérogènes et parfois divergentes ne saurait répondre au besoin de défense de l'UE et de l'enjeu qu'elle représente : un territoire de 4 millions de km², peuplé de 500 millions d'habitants et produisant 25% du PIB mondial. Aucune politique nationale ne prend en compte cet enjeu. Il manque à la PSDC actuelle un regard d'ensemble sur le besoin de défense de notre continent en tant qu'entité politique. Il est paradoxal de constater que seuls les Etats-Unis ont une vision globale de la sécurité européenne. Il ne s'agit pas à ce stade de vouloir substituer une approche européenne de la défense aux actuelles approches nationales mais plutôt de l'y ajouter.

Il ne peut pas y avoir de défense européenne sans identité européenne qui elle-même ne peut exister tant que nos concitoyens ne se la sont pas appropriée. Une vision européenne globale de la défense pourrait y concourir. Elle viserait à montrer ce que la défense des intérêts de chaque nation pourrait y gagner. Cela conduirait à penser la défense européenne non comme l'intersection des défenses nationales, mais comme leur matrice. Au lieu de partir d'expressions de besoins nationaux pour voir ensuite ce qui est « mutualisable » au niveau européen, il s'agirait d'exprimer simultanément un besoin global européen pour le comparer à celui résultant de l'addition des besoins nationaux. Un processus de rationalisation pourrait ensuite conduire à une plus grande cohérence d'ensemble du dispositif européen, et à une meilleure efficacité stratégique de la mutualisation et du partage (Pooling and Sharing). Sur le plan de la compréhension des enjeux de défense et de leur appropriation par les citoyens, cela permettrait aux Baltes de mieux percevoir l'incidence pour eux des problèmes de sécurité de la Méditerranée et aux Latins de mieux comprendre la problématique du voisinage avec la Russie.

L'Union européenne fait la force des intérêts communs des Européens mais moins facilement celle de leurs intérêts spécifiques nationaux. Comparable à une équipe de sport collectif, son succès dépend non seulement de la qualité de ses équipiers mais avant tout de leur capacité de jouer ensemble. Elle renforce la puissance de ses Etats membres par une démarche collective ; réduite à n'être qu'un instrument au service des politiques nationales, elle montre vite ses limites. Tout rôle attribué à l'UE doit tenir compte de l'intérêt de l'ensemble de ses membres. Pour être défendus et valorisés, les intérêts nationaux doivent s'inscrire dans les intérêts généraux de l'Union. Cela vaut en particulier pour la défense, à l'heure où il devient de plus en plus difficile de l'assurer au plan national. Rendre les Européens plus responsables et plus forts répond aussi à l'attente de notre partenaire américain.

C'est à cet objectif que j'invite le réseau EURODEFENSE à se mobiliser.

Le groupe de travail sur les relations Union européenne-Russie en matière de défense a rendu ses conclusions

Par Aurélien Seguin et le Gal (2S) Jean-Marc Renucci

Dans un contexte international en pleine recomposition, l'actualité des derniers mois a démontré une nouvelle fois toute la pertinence et l'importance de maintenir un outil militaire opérationnel et cohérent avec la puissance diplomatique de l'Europe. Compte tenu de la nouvelle donne stratégique mondiale et alors que l'Union s'est récemment dotée d'un véritable pôle diplomatique, il nous a paru important de tourner notre regard vers la Russie afin d'étudier si des possibilités de développement de coopérations en matière de défense sur le continent européen dans toute sa diversité étaient envisageables.

Car, au-delà d'une géographie partagée, l'UE et la Russie partagent également des menaces et donc des besoins, qui accréditent la pertinence de développer ensemble des coopérations sur les questions de défense et ce dans un périmètre élargi aux questions de sécurité civile. Preuve de cette synergie possible, des partenariats sectoriels entre l'Union et la Russie existent d'ores et déjà, par exemple dans l'énergie, et l'on constate également une volonté de part et d'autre de construire un dialogue politique de fond visant à faire émerger d'autres coopérations.

Après plusieurs mois de réflexion, le groupe de travail commun à l'ANAJ-IHEDN et à EuroDéfense-France a remis son rapport aux Présidents des deux associations. Ce document a vocation à dégager des pistes très concrètes, pragmatiques et facilement applicables qui permettraient d'ouvrir la voie à une coopération en matière de Défense entre l'Union européenne et la Russie. Un document téléchargeable sur les sites internet des deux associations.

POUR UNE RATIONALISATION DES STRUCTURES DE PLANIFICATION ET DE CONDUITE DES OPERATIONS DE L'UE

Depuis 2009, lorsque l'Union européenne (UE) décide d'agir pour gérer une crise, la Direction de la gestion des crises et de la planification (*Crisis Management and Planning Directorate* - CMPD) du Service européen d'action extérieure (SEAE), sous l'autorité du Haut représentant (HR), effectue la planification civilo/militaire au niveau politico-stratégique. Pour l'aspect militaire de cette planification, la CMPD s'appuie sur l'état-major militaire de l'UE (EMUE), dont les propositions sont validées par le comité militaire de l'UE (CMUE). La CMPD rédige un concept de gestion de crise, où sont décrites les tâches d'une mission civile ou militaire, qui est présenté au Comité politique et de sécurité (CoPS) puis au Conseil européen.

Lorsqu'une décision d'intervention, avec emploi de la force militaire, est prise par le Conseil européen, son exécution exige la mise sur pied de la force d'intervention, la préparation et l'organisation de la mission ; celle-ci une fois lancée, il faut en piloter le déroulement, adapter le dispositif tactique à l'évolution de la situation et prendre des décisions pour conduire l'opération jusqu'à son terme. L'UE doit donc disposer d'une capacité de planification et de conduite des opérations, sous tous leurs aspects opérationnels et logistiques, qui sache utiliser les procédures, mises au point en fonction de l'expérience commune des États membres.

Or, cette capacité fait actuellement défaut dans la chaîne de commandement de l'UE. Pour y pallier, l'UE fait appel soit à des personnels et à des moyens de l'OTAN, soit à ceux de l'un des cinq États membres de l'UE acceptant de mettre à disposition une telle capacité, soit à ses moyens propres.

Le retour d'expérience des opérations menées par l'UE montre clairement que cette organisation de la planification et de la conduite des opérations civiles et militaires n'est pas satisfaisante : les délais de mise en place sont beaucoup trop longs et la cohésion des équipes est insuffisante. La réactivité de l'UE aux situations d'urgence en est sérieusement affectée et l'efficacité de l'engagement opérationnel en est gravement pénalisée.

La structure¹ de planification et de conduite des opérations doit donc être adaptée aux nécessités. Pour compléter les capacités de la CMPD, une structure du même genre que la Capacité de planification et de conduite civile (CPCC), qui pourrait être nommée « Military Planning and Conduct Capacity », devrait être constituée pour mettre parallèlement en œuvre les procédures spécifiques aux opérations militaires, tout en faisant largement jouer la synergie dans la mise en commun de nombreuses fonctions transverses au sein du Service européen d'action extérieure (SEAE).

Tel est le sens de l'initiative de Weimar prise par la France, l'Allemagne et la Pologne fin 2010, amplifiée par le fait que Rome et Madrid ont exprimé en septembre 2011, avec les États précités, leur volonté de voir l'UE disposer d'une capacité permanente de planification et de conduite des opérations de toutes natures, adaptée à une approche globale des crises internationales. Telle est aussi la conclusion de l'audit interne des structures de gestion de crise de l'UE récemment confiée au général de Kermabon dans le cadre de la mise en place du service européen d'action extérieur (SEAE).

Groupe de travail EuroDéfense-France

Petits déjeuners

François Bresson

Le mercredi 15 février, petit déjeuner autour de Monsieur P. PAILLOUX, directeur général de l'Agence Nationale pour la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI). Brillant exposé sur "la politique de cybersécurité de la France".

La menace « Vol de données et espionnage » est de plus en plus pratiquée, car plus facile et moins coûteuse. Mais il y a aussi des opérations de transparence déstabilisante, des sabotages d'infrastructures, la destruction de matériels critiques, etc. Toute agression est difficile à contrer, aggravée par son instantanéité, son caractère trans-frontière, la difficulté d'identifier l'agresseur ; en outre, le droit est balbutiant, il n'existe pas de dispositif anti-prolifération.

Enfin, tirée par les loisirs, la technologie évolue aussi vite que le marché!

Cependant, avec le Livre Blanc de 2008, la parade de la France a progressé : organisation centralisée, moyens humains accrus. Des objectifs stratégiques clairs : continuer à compter dans le monde, conserver l'autonomie de décision (technologies critiques), protéger les infrastructures vitales, développer la formation. Et la discussion de se poursuivre par l'évocation de réalisations concrètes en cours, de remèdes apportés après une attaque d'envergure contre un ministère régalién, des efforts à mener au sein de l'OTAN, des quelques progrès juridiques, nationaux ou dans l'OCDE,... Enfin, pour EuroDéfense, un appel à des mesures européennes dans la formation, impliquant les industriels !

Le mardi 20 mars, l'ingénieur général RANQUET, directeur adjoint de l'IHEDN, nous présentera son point de vue sur "Europe et défense, point de situation"

Les rendez-vous suivants porteront d'une part sur une évaluation actuelle du couple franco-allemand dans l'Europe de la défense, d'autre part sur un approfondissement des questions de cybersécurité après l'intervention ci-dessus de M. Pailloux et celle de M. Tissier le 2 février devant notre commission de politique générale".

Vers quelle Europe de la défense allons-nous ?

Suite de la page 1

Par Jean Charles Boulat

Le Traité de Lisbonne devait pourtant permettre à l'Union européenne de parler d'une seule voix, or dans la pratique, c'est l'inverse qui s'est déroulé. La Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) a failli principalement dans les fonctions d'anticipation, de planification et de chaîne décisionnelle.

En outre, l'engagement en Libye a mis en lumière l'importance du paramètre capacitaire dans la mise en œuvre des matériels et des savoir-faire. Ce qui a logiquement ensuite soulevé l'interrogation sur la pérennité des capacités déployées à l'aube des restrictions majeures. Sur ce point, le Général Gilles Desclaux, ancien commandant du CDAOA, espère que la France aura encore la capacité de poursuivre son investissement dans le domaine aérospatial, pilier d'une véritable dissuasion conventionnelle.

Les conséquences de la crise financière

Comme l'a présenté M. Karl von Wogau, ancien Président de la Sous-commission défense et sécurité (SEDE) du Parlement européen, chaque année, les budgets de défense décroissent en Europe. La crise financière peut être analysée comme un accélérateur dans certains Etats membres. Cette crise profonde va amener les Etats à modifier leurs pratiques de dépenses budgétaires avec des conséquences encore plus fortes sur les budgets de défense. Janusz Styczek, ministre-conseiller auprès de Son Excellence Tomacz Orłowski, ambassadeur de Pologne en France a fait un point sur les réformes des forces armées polonaises avec la difficulté de diminuer les dépenses tout en assurant une plus grande efficacité !

Les effets de cette crise avec la mise en doute de la monnaie européenne entraînent des difficultés grandissantes pour les Etats membres à contribuer au financement des opérations militaires de l'Union européenne et les Etats se retrouvent également dans l'impossibilité de lancer des nouveaux programmes et doivent aussi abandonner des capacités nationales.

Il reste que nos industries de défense doivent continuer à investir et à assurer leurs activités de recherche et de développement. Pourtant, le premier budget que l'on supprime lors de choix budgétaires, c'est la R&D. La différence est saisissante avec les Etats-Unis où dans ce pays, malgré les restrictions, le budget de la R&D est le seul qui continue à augmenter.

Les leçons à tirer pour l'Europe de la défense

Selon le Général Jean-Paul Perruche, directeur de recherche à l'IRSEM et Président d'EURODEFENSE-France, les crises de 2011 ont mis en évidence les insuffisances de l'Europe de la défense avec l'absence de structures et de volonté politique ainsi que le manque de moyens.

L'Union européenne se trouve désormais face au dilemme suivant : soit un saut vers un niveau bien plus élevé d'intégration et de partage de souveraineté ; soit le début de l'effondrement du projet européen.

Il semble que chaque Etat membre reconnaisse l'obligation de mutualisation et de regroupement mais feint en même temps d'ignorer que l'interdépendance ne peut pas être sans incidence sur l'indépendance. Or une rationalisation efficace passe par la standardisation et l'intégration et donc par le partage de souveraineté.

Concernant la PSDC, des initiatives existent pour son sursaut mais il manque une réelle volonté politique qui peut être expliquée par le souci de préserver la souveraineté nationale. La PSDC est plus que jamais prête à redémarrer, les intérêts des Etats membres de l'Union européenne étant massivement convergents. Elle reste le moyen le plus approprié pour développer et rationaliser les outils de défense au niveau européen. Il faudrait donc mobiliser davantage les Etats membres pour renforcer leur coopération.

Il est enfin important de rappeler que la nouvelle priorité des Etats-Unis n'est plus l'Europe. Et si les Européens n'ont pas développé de capacités autonomes du fait de l'existence de l'OTAN, il est nécessaire aujourd'hui de lever ces restrictions. Il faut accepter que le renforcement capacitaire des Européens au travers du partage et de la mutualisation aille vers plus d'intégration.

EuroDéfense-France - Délégation : Commissaire- colonel Claude Théret - Marie Laure Damas

Tél/Fax : 01 44 42 42 15

Adresse postale : EuroDéfense-France - Case 44 - 1, place Joffre - 75700 PARIS SP 07

Courriel : eurodefense-france@wanadoo.fr **site internet** : www.eurodefense.net